

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 novembre 2010

## 1 Société d'économie mixte d'études et d'immobilier Sud Oise, rapport sur la situation de la dite société au titre de l'exercice 2009 - information au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. MACHU Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSA

M. RIFI-SAIDI

Mme PAMART

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : Mme CARLIER

Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à : Mme JAJAN

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

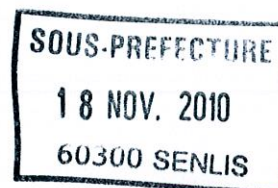
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Eric MONTES, maire adjoint, expose :

L'article L1524-3 du code général des collectivités territoriales dispose que lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce pour le compte d'une collectivité territoriale des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de son exercice qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

A ce titre, le rapport d'information sur la situation de la SEMEISO, au titre de l'exercice 2009 vous est présenté. Il a été adopté par le conseil d'administration de ladite société d'économie mixte, en date du 7 mai 2010.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'information relatif à la situation de la société d'économie mixte d'études et immobilier sud Oise – Semeiso.



# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-29, L1524-3

Vu la validation du rapport d'information sur la situation de la société d'économie mixte locale, SEMEISO, au titre de l'exercice 2009 par le conseil d'administration de la SEMEISO en date du 7 mai 2010,

Vu le rapport d'information relatif à la situation de la SEMEISO au titre de l'exercice 2009,

Considérant que le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante ledit rapport d'information,

Considérant que la SEMEISO a transmis à la Ville de Creil, le 7 juin 2010 le rapport relatif à sa situation au titre de l'exercice 2009,

ENTENDU le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport d'information relatif à la société d'économie mixte locale-SEMEISO- au titre de l'exercice 2009.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 NOV. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **18 NOV. 2010**

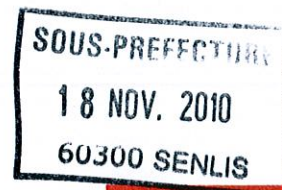
Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 18.11.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE